



Section
Ile de
La Réunion

1^{er} colloque

Agriculture, enjeux fonciers : spécificités des Outre-Mer



Jeudi 29 mars 2018

**Hôtel Le Récif
Saint-Gilles Les Bains**

SYNDICAT DU
Sucre
DE LA REUNION



Agriculteur.re
Le partenaire Juridique de votre exploitation

PROGRAMME

- 8h30** Accueil des participants
- 9h00** Discours introductif
par Jean Baptiste MILLARD, Secrétaire général de l'AFDR
- Présentation de la journée
par Renaud BONIN, Président de l'AFDR Réunion
- 9h45** **Aperçu des enjeux de régulation du foncier à La Réunion**
- 10h00** **Genèse et développement du statut du fermage des Outre-Mer, l'exemple de La Réunion**
Histoire et sociologie du développement agricole à La Réunion
Evolution législative
Echange avec la salle
- 11h00** **Enjeux particuliers et collectifs de la pérennité du foncier agricole : focus sur trois outils législatifs spécifiques du code rural**
La CDPENAF et la compensation agricole
L'autorisation de division parcellaire
La procédure de récupération des terres en friches
Echange avec la salle
- 13h00** — DEJEUNER —
- 14h30** **La gestion durable du foncier agricole, un enjeu qui dépasse la Métropole et les DOM**
par M. Hubert BOSSE PLATIERE, Professeur à l'Université de Bourgogne, Président de l'AFDR Bourgogne Franche-Comté
par M. Jean-Baptiste MILLARD, responsable gestion des entreprises et territoire, think tank agriDées, secrétaire général de l'AFDR
Echange avec la salle
- 16h30** Synthèse et clôture du colloque

LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Jean-Baptiste MILLARD

Secrétaire général de l'Association Française de Droit Rural



- Ancien avocat à la Cour d'Appel de Paris, ayant exercé pendant 15 ans au sein d'un cabinet d'Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, traitant notamment du contentieux rural, environnemental et de la Politique Agricole Commune.
- Enseignant à l'Institut des Hautes Études de droit rural et d'économie agricole (IHEDREA).
- Responsable Gestion des entreprises et Territoires au think tank agriDées.

Hubert BOSSE PLATIERE

Président de la section Bourgogne/Franche-Comté de l'AFDR



- Professeur à l'Université de Bourgogne : codirecteur du Diplôme supérieur de notariat (DSN) ; codirecteur du M2 Droit rural ; codirecteur des diplômes interuniversitaires *Droit de l'entreprise agricole, Droit de l'espace rural, Agriculture en environnement, Droit de la vigne et du vin, Fiscalité et comptabilité agricole*.
- Fonctions éditoriales chez Lexisnexis ; Membre du Conseil scientifique de la Semaine juridique notariale et immobilière et du Comité expert du Jurisclasseur notarial ; Codirection scientifique du Jurisclasseur de droit rural, Codirection scientifique de la Revue de droit rural.
- Membre de la cellule de droit rural du CRIDON de Lyon.

l'Association Française de Droit Rural

Créée en 1958, l'AFDR et ses sections locales ont notamment pour but :

- d'étudier toutes questions de droit rural, ou ayant trait à la ruralité, à l'économie agricole et rurale et à la sociologie du monde rural,
- de formuler toutes propositions et tous avis auprès de tous organismes publics ou privés, français, européens, inter-gouvernementaux et internationaux,
- de collaborer avec les établissements d'enseignement en vue de l'étude du droit rural, de l'économie rurale, de la sociologie rurale,
- d'organiser des colloques, congrès, séminaires et formations et de diffuser toute publication ayant trait au droit rural.



La section de l'île de La Réunion

La section locale de l'AFDR est présidée par **Renaud BONIN**. Elle a été créée en décembre 2017 avec le soutien de **Guy SIGNON**, fondateur du cabinet *Expertise et Conseil*, membre du CNEFAF, ancien directeur de la SAFER 63 et de la Chambre d'Agriculture de La Réunion.

Elle s'attache à faire connaître et reconnaître les spécificités du droit rural des Outre-Mer. Elle a pour but de contribuer à la réflexion sur les adaptations de la législation aux particularités des DOM et se veut force de proposition, d'information et de vulgarisation sur l'ensemble des problématiques juridiques intéressant le droit rural et l'aménagement des territoires agricoles et ruraux des Outre-Mer.